

Affichage

Objet: convocation à la séance du conseil municipal

Le conseil municipal de Tinténiac se réunira en session ordinaire le :

mardi 27 janvier 2026 à 18h30, à la mairie.

ORDRE DU JOUR

Election du secrétaire de séance

Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025

Délégations attribuées à M. le maire - article L2122-22 du C.G.C.T.

1. Compte-rendu des décisions prises par M. le maire en vertu de la délégation accordée au titre de l'article L2122-22 du C.G.C.T. à M. le maire, pour les marchés et accords-cadres dont le montant est inférieur à 214 000 euros HT - délibération n° 290520-7
2. Compte-rendu des décisions prises par M. le maire en vertu de la délégation accordée au titre de l'article L2122-22 du C.G.C.T. à M. le maire, pour le droit de préemption - délibération n° 290520

Finances - marchés publics

3. Demande subvention au titre des amendes de police dans le cadre des travaux d'aménagement de la place André Ferré et de ses abords
4. Budget camping - présentation du compte financier unique (CFU) année 2025
5. Budget assainissement - présentation du compte financier unique (CFU) année 2025
6. Budget éco-lotissement les Blancherais - présentation du compte financier unique (CFU) année 2025
7. Présentation du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2026

Urbanisme – affaires foncières- patrimoine

8. Complément à la délibération n°7 du 18.11.2025 relative à la régularisation d'une limite parcellaire et de la vente d'un terrain intégré à la parcelle communale cadastrée AD n° 374 et jouxtant la parcelle privée cadastrée AD n° 20 située rue du Papegault

Assainissement

9. Renouvellement de la convention d'assistance technique pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif avec le Département d'Ille et Vilaine

Ressources humaines

10. Contrat de services avec Upcoop pour la fourniture des titres-restaurant à destination des agents municipaux
11. Validation du tableau des effectifs au 01.01.2026

Culture – médiathèque

12. Charte de partenariat DAISY avec le Département d'Ille et Vilaine à destination du public empêché de lire compte tenu de troubles au service de la médiathèque

Questions et informations diverses

Le maire, Christian TOCZE

